

SOCIÉTÉ DES
ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES
DES COMMUNES NEUCHATELOISES

PROCES-VERBAL

68ème assemblée générale

vendredi 6 mai 1994

Les Verrières

Le président, M. Raymond Frossard, ouvre la séance à 18h30 et indique que la commune de Cortaillod qui avait été désignée l'an dernier pour nous recevoir n'a malheureusement pas pu nous accueillir, ayant agendé une séance du Conseil général pour ce soir. Elle nous recevra en 1995.

Le président souhaite la bienvenue à chacun et salue particulièrement la présence des personnalités suivantes:

M. André Rüedi	Chef du Service des communes
M. Armand Schaller	Adjoint au Service des communes
M. Yves-Alain Fauguel	Président du Conseil communal de la commune des Verrières
M. Jean-Bernard Wieland	Conseiller communal aux Verrières
M. Thierry Marchand	Membres de la Société des magistrats et
M. Jean-Luc Duport	fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel

Se sont excusés:

Monsieur le Conseiller d'Etat Francis Matthey, Chef du Département des finances et
des affaires sociales

Monsieur Jean-Marie Reber, Chancelier d'Etat

Messieurs les représentants du comité de l'Association vaudoise des secrétaires
municipaux.

Les représentants de la presse sont salués et les Autorités communales de céans sont remerciées de leur accueil.

L'ordre du jour, accepté à l'unanimité sans modification, est le suivant:

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la 67^e assemblée générale du 14 mai 1993 à Marin-Epagnier
3. Rapports: a) du Président
b) du Caissier
c) des vérificateurs
4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificateurs
5. Mutations
6. Elections statutaires: a) du vice-président
proposition: Claude Gerster, Rochefort
b) du représentant du district du Val-de-Ruz
proposition: Micheline Blandenier, Savagnier
c) de la représentante du district de Boudry
proposition: Florence Duvoisin, Bôle
7. Nomination d'un membre honoraire
8. Fixation de la cotisation 1994:
Proposition: Fr. 50.- membre actif (repas compris)
Fr. -.- membre honoraire non actif
Fr. 10.- membre libre
Fr. 20.- membrè soutien
9. Communication du lieu de l'assemblée 1995
Proposition: Cortaillod
10. Divers

1. **Appel**

Nouveauté: distribution de badges nominatifs à l'entrée.
L'innovation paraît concluante. Il est recensé 53 membres présents
52 membres excusés
24 sans réponse

2. **Procès-verbal**

Le procès-verbal de la 67^e assemblée générale ordinaire du 14 mai 1993 à Marin-Epagnier ayant été adressé par courrier à chacun, les membres n'en réclament pas la lecture.
Aucune remarque n'est formulée, il est adopté à l'unanimité.

3. **Rapports**

a) du Président:

"Au terme d'une année riche en événements j'ai le plaisir de vous faire part de l'activité de notre société et du Comité en particulier ainsi que des événements qui ont touchés les membres de notre association.

L'activité de l'année qui vient de s'écouler peut être considérée comme bonne dans la mesure où nous sommes arrivés à chef avec un dossier qui nous tenait particulièrement à coeur.

Durant l'exercice écoulé le Comité s'est réuni à deux reprises, le 9 février et le 5 avril 1994. Quant à la commission ad hoc des examens pour apprentis elle s'est réunie à plusieurs reprises, d'une part pour la rédaction du guide méthodique exigé par le Service cantonal de la formation professionnelle et d'autre part pour préparer un nouveau lot de questions pour les examens écrits 1994.

Au terme de trois années d'efforts notre société peut se vanter d'avoir réalisé un excellent travail en faveur des apprentis de nos communes. En effet, aujourd'hui nous disposons d'un inventaire d'environ 150 questions qui peuvent être utilisées pour les examens finaux. De plus le guide méthodique, après avoir été soumis à l'Etat et accepté, est actuellement au stade du brochage.

Un exemplaire devrait vous parvenir tout prochainement. Tout exemplaire supplémentaire vous sera remis contre la modique somme de Fr. 5.- pour payer les frais. La réalisation du questionnaire et la mise au point du guide méthodique représentent bien sûr un travail de longue haleine, raison pour laquelle je voudrais remercier très chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ces importants documents, à savoir: Mme Florence Duvoisin de Bôle, MM. Roger Daina de Cortaillod, Pierre Gindraux de Corcelles-Cormondrèche, Mathias Wirz de Colombier, Rémy Voirol de Neuchâtel et tout particulièrement Claude Gerster qui a assumé la présidence de cette commission et qui s'est occupé de l'organisation et de la recherche des experts que nous devons mettre à disposition de la commission cantonale des examens.

Au terme de ces trois années de mise au point, on peut se réjouir du travail accompli dont nos apprentis sont les principaux bénéficiaires.

Il faut toutefois se rendre à l'évidence que maintenant que l'opération est lancée, il faudra la poursuivre. C'est la raison pour laquelle je lance un appel aux jeunes membres de notre société pour qu'ils acceptent, lorsqu'ils seront contactés de participer aux examens de nos apprentis en qualité d'expert. C'est à cette condition que nous pourrions garantir le travail qui a été effectué.

Avec la nouvelle législature cantonale, la commission de l'assistance qui n'avait plus siégé depuis fort longtemps a repris du service.

De nombreuses sous-commissions ont été désignées, dont celle relative à la création de services sociaux intercommunaux, à laquelle j'ai été appelé à participer au nom de la société. Toutes les communes ont reçu un questionnaire afin qu'elles puissent donner leur avis. Le résultat vous est connu. Nous en restons au statu-quo principalement pour des raisons financières.

Notre société a également été conviée à participer à une séance d'information concernant l'informatisation du registre foncier et la consultation par les communes de leur propre cadastre par le noeud cantonal. Selon les prévisions du service, la prise des données de toutes les communes devrait être réalisées d'ici 1997. Dès lors et en fonction des possibilités qui seront offertes ces prochaines années, il est recommandé que les communes ne se lancent pas dans des frais inutiles pour la réalisation de leur propre programme. Il est important de savoir aussi que l'application permettra d'y inclure également le cadastre souterrain.

Nous avons également pu constater par quelques articles de presse que l'arrêté que nous avons proposé pour l'uniformisation des émoluments et taxes de chancellerie avait poursuivi son chemin, certaines communes n'ayant pas hésité à le faire adopter par le Conseil général.

Notre société a enfin été représentée à l'Assemblée générale des secrétaires municipaux vaudois qui s'est tenue le 1er octobre 1993 à Arzier s/Nyon ainsi qu'à celle de la Société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel qui a eu lieu vendredi dernier au Locle.

L'année écoulée a toutefois été principalement marquée par les mesures prises par le Grand Conseil neuchâtelois relatives à la diminution des prestations servies aux serveurs de l'Etat et qui se sont répercutées dans la quasi majorité des cas sur l'ensemble des fonctionnaires communaux.

Notre société qui au passage n'a pas été consultée, n'est pas intervenue dans cette affaire pour deux raisons essentielles. La première est relative à l'autonomie communale qui laisse à chaque Conseil communal le soin de décider tout ce qui touche aux traitements du personnel. La seconde est motivée par le fait que nous n'avons reçu aucune réaction écrite nous demandant d'intervenir. Seuls deux téléphones nous sont parvenus et encore il s'agissait d'information.

Notre société n'est pas intervenue non plus dans la mesure où les décisions ont été prises d'entente avec les associations professionnelles. Il en a été de même en ce qui concerne les jours de compensation accordés par l'Etat. A ce sujet nous savons que toutes les communes n'accordent pas ces congés supplémentaires. Ici aussi nous n'avons aucune réaction.

Quant à la pétition qui vient d'être déposée par certaines associations demandant une diminution du temps de travail, nous partageons la prise de position de la Société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel qui a décidé de ne pas se joindre au mouvement afin de garder le dialogue avec le Conseil d'Etat.

Tels sont les points et commentaires que je tenais à vous faire part aujourd'hui.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, dans la situation difficile que nous vivons et par rapport à d'autres qui connaissent des moments préoccupants, nous devons nous satisfaire de ce que nous avons, même s'il n'est pas toujours agréable de subir une diminution de prestation. C'est la raison pour laquelle les revendications éventuelles que nous pourrions être amenés à prendre devraient être réfléchies et présentées dans un contexte très général propre à notre situation de fonctionnaires communaux.

Permettez-moi enfin de vous engager dans le recrutement de nouveaux membres, afin de renforcer notre effectif. J'engage tout particulièrement les jeunes à venir nous rejoindre.

Avant de terminer je voudrais enfin adresser mes très vifs remerciements à mes collègues du Comité pour leur collaboration, leur engagement et leur disponibilité. Travailler avec de tels collègues est pour un président un réel plaisir.

Je ne voudrais pas conclure ce message sans remercier également au nom de vous tous, MM. André Rüedi, Chef du Service des Communes et son adjoint Armand Schaller pour l'aide qu'ils nous apportent tout au long de l'année et les conseils précieux qu'ils nous donnent en toute circonstance.

En espérant vous avoir renseigné au mieux sur l'activité de notre société, je vous remercie de l'intérêt que vous y portez et de l'attention que vous avez manifesté à m'écouter.

b) du caissier:

Un résumé de l'état des comptes de la Société nous est communiqué par le Président, en l'absence du caissier, Jean-Claude Marti.

Bénéfice enregistré année 1993-1994:	Fr. 1'806,45
Fortune actuelle totale	: Fr. 23'733.55

c) des vérificateurs:

Les comptes ont été examinés ce jour par nos collègues de Boveresse M. Tripet et de Môtiers M. Pezzatti. Ils remercient le caissier de leur bonne tenue et relèvent l'exactitude des pièces enregistrées. Ils recommandent à l'assemblée de les accepter tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge au caissier.

4. **Décharge au Comité, au caissier, aux vérificateurs**

Les différents rapports sont mis en discussion par le président, M. Frossard. Ils sont acceptés et leurs auteurs en sont déchargés.

5. **Mutations**

Admissions:	Divernois Jacques	Hauterive
	Plancherel Eliane	Savagnier
	Campa Donatella	St-Aubin
	Urbain Marlyse	St-Aubin
	Schopfer Liliane	St-Aubin
Démissions:	Soares Michèle	Bôle
	Geiser Lucie	Enges

Ces mutations ayant été acceptées par l'assemblée, l'effectif de la société se présente ainsi:

Membres actifs	98
Membres honoraires actifs	13
Membres hon. non actifs	15
Membres libres	3
total des membres	129

6. **Elections statutaires**

Selon l'art. 12 des statuts "les membres du comité sont élus pour une période de 3 ans. Ils sont rééligibles. Leur mandat n'excédera toutefois pas plus de 3 périodes complètes consécutives".

Ainsi 3 membres arrivent au terme d'une période de 3 ans:

- **M. Claude Gerster** (Rochefort) après 3 ans de vice-présidence, accepte de reconduire son mandat.
- **M. Jean-Claude Marti** (Les Hauts-Geneveys) représentant du district du Val de Ruz, après 9 ans d'activité au sein du comité doit être remplacé.
- **Mme Micheline Blandernier** (Savagnier) accepte la fonction de Caissière au comité de la société.

– **Mme Florence Duvoisin** (Bôle) représentante du district de Boudry, accepte de continuer sa fonction au comité, après 3 ans d'activité.

L'assemblée et le comité prennent congé de M. Jean-Claude Marti avec vifs remerciements et applaudissements.

Mmes Duvoisin et Blandenier, ainsi que M. Gerster sont acceptés par acclamation.

7. **Nomination d'un membre honoraire**

Le président a l'honneur et le grand plaisir d'appeler à la tribune:

M. Robert Perrinjaquet de Boudry,

qui conformément à l'art. 5 des statuts, devient membre honoraire actif, puisqu'il totalise 25 ans de sociétariat.

M. Perrinjaquet prend la parole pour remercier chacun.

8. **Cotisations**

Le comité propose la reconduction des montants des cotisations, à savoir:

Fr. 50.-	Membres actifs (repas compris)
Fr. ----.-	Membres honoraires non actifs
Fr. 10.-	Membres libres (repas non compris)
Fr. 20.-	Membres soutiens (repas non compris)

L'assemblée accepte les propositions.

9. **Assemblée générale 1995**

a) Lieu et date: Cortaillod -- le 12 mai 1995

b) vérificateurs des comptes: Commune de Colombier

Commune de Boudry

suppléante: Commune de Bevaix

10. **Divers**

Question de M. Matthias Wirz: lors de l'assemblée 1993, M. André Rüedi indiquait que la loi sur les communes était en révision, tout comme les directives aux organes fiduciaires. Où cela en est-il ?

Pour y répondre, le président M. Frossard, profite de donner parole au représentant du Département:

M. Rüedi apporte les salutations du Conseiller d'Etat Fr. Matthey, celui-ci s'étant excusé Il relève et remercie chacun de la bonne relation qui est entretenue avec son service.

Tour d'horizon: affaires en suspens:

- la loi sur les communes est toujours en voie de révision; l'essentiel (par exemple la comptabilité) est adopté.

Un décret sur les amortissements sera également pris. Les directives pour les fiduciaires seront émises au cours de la période législative actuelle.

- Péréquation financière intercommunale: les communes doivent faire part de leurs observations jusqu'au 15 juin.

- Une motion a été déposée, intitulée "pouvoir régional": un questionnaire parviendra aux communes à ce sujet.

- TVA: entrée en vigueur le 01.01.1995. Les communes seront touchées dans une certaine mesure. Des contacts ont été pris avec la Confédération. Des informations parviendront aux communes.
 - Comptes 1993: hormis quelques exceptions, ils sont meilleurs. M. Rüedi salue l'effort fait par les communes.
 - Rappel: tout envoi au service des Communes doit être fait en un seul exemplaire (arrêtés et comptes ou budgets).
- Certains arrêtés, tels que "Police du feu - Construction - Aménagement du territoire, etc" doivent être transmis au secrétariat du Département concerné et non au service des Communes.
- Les arrêtés accordant des crédits doivent faire mention du taux d'amortissement.
- Présentation des comptes: le mode "statistique" n'est pas idéal pour la compréhension des membres des législatifs, mais il est indispensable et conforme au NMC émis par l'Etat.
- Un fascicule regroupant des règlements-types, des exemples d'arrêtés, des rappels de circulaires importantes est en voie de rédaction.

La parole est ensuite donnée à M. Fauguel, président du Conseil communal des Verrières, qui salue et souhaite la bienvenue à chacun.

Il retrace au moyen de mots choisis et de circonstance, l'histoire puis l'évolution du village des Verrières.

Le Président remercie ces deux orateurs pour leurs agréables paroles.

Tous les participants sont invités prendre l'apéritif offert par la Commune de céans.

La séance est levée à 19h30.

Au nom de la Société des administrateurs
et fonctionnaires des Communes neuchâtelaises

Le Président:

Raymond Frossard

La secrétaire aux
procès-verbaux:

Monique Calame